



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
**DU MERCREDI 14 AVRIL 2010**  
À 20 HEURES 30

**Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le huit avril deux mil dix (affichage le même jour) par Monsieur Jacques DRÉVETON, Maire, s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 14 avril deux mil dix à 20 heures 30, sous sa présidence.**

Convocations le : 8 avril 2010

Affichage le : 8 avril 2010

MEMBRES EN EXERCICE : 15

MEMBRES PRÉSENTS : 11

MEMBRES VOTANTS : 11

PRÉSENTS : Mr Jacques **DRÉVETON**, Mme Viviane **GATINEAU-SAILLIANT**, Mr Camille **DESSE**, Mr Rodolphe **DAUVIN**, Mme Hanane **LONGUET**, Mr Étienne **PROFFIT**, Mme Chrystelle **MÉNARD**, Mr David **MONGY**, Melle Candice **DECLERCK**, Mme Marie-Anne **JUMEAU**, Mr Franck **CHEVALLIER**.

ABSENTS : Mme Patricia **GUISSE**, Mr Jean-Christoph **MHUN**, Mr Jean-Paul **SIMUNIC**, Mr Jean-Christoph **MHUN**, Mr Richard **MODESTE**

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : (art. L 2121-15) Mme Chrystelle **MÉNARD**

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter la modification du précédent compte rendu municipal sur le point suivant :  
Mr Tuffin signale que la camionnette n'appartient pas à Mr Sautreau.

**Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.**

Le compte-rendu de la séance du jeudi 18 février est approuvé et signé par les membres présents.

**ORDRE DU JOUR**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2009 DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT**

Délibérations n° 06-2010

Monsieur le Maire donne lecture du Compte Administratif 2009 du service public d'assainissement

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**CONSIDÉRANT** les résultats du Compte Administratif 2009 qui se détaillent ainsi :

Section d'Exploitation	Dépenses	:	6208.41 €
	Recettes	:	32 449.99 €
	<b>Excédent</b>	:	<b>26 241.58 €</b>
	(Résultat N-1)	:	47 534.39 €
	<b>Excédent</b>	:	<b>73 775.97 €</b>
Section d'Investissement	Dépenses	:	31 001.33 €
	Recettes	:	112 080.55 €
	Réserve 1068	:	11 252.80 €
<b>Excédent</b>	:	<b>81 079 .22 €</b>	
	(Résultat N-1)	:	70 252.80 €
	<b>Excédent</b>	:	<b>10 826.42 €</b>
<b><u>Excédent global de clôture</u></b>	:		<b><u>84 602.39 €</u></b>

**CONSIDÉRANT** que le compte administratif 2009 du service Assainissement est en concordance avec le compte de gestion 2009 de Madame le Percepteur de MAGNY LE HONGRE.

**DÉCIDE**, à l'unanimité :

**D'APPROUVER** le Compte Administratif 2009, l'excédent de clôture sera reporté au Budget primitif 2010.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou les Adjoints à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**COMPTE DE GESTION 2009 DU BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT PRÉSENTÉ PAR MADAME MICHÈLE CASTERA, PERCEPTEUR DE MAGNY LE HONGRE**

Délibération n° 07-2010

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Après** s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2009;

**Après** s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DÉCIDE**, à l'unanimité :

**DE DÉCLARER** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou les Adjointes à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

### **AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009 DU SERVICE ANNEXE D'ASSAINISSEMENT**

*Délibération n° 08-2010*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**CONSIDÉRANT** le Compte Administratif de l'exercice 2009 approuvé le 14 avril 2010

**CONSIDÉRANT** l'exactitude des écritures.

**STATUANT** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009.

**CONSTATANT** que le Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 73 775.97 €.

**DÉCIDE**, à l'unanimité :

**D'AFFECTER** le résultat comme suit :

Affectation à l'excédent reporté  
C/002 : 73 775.97 €

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou les Adjointes à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

### **DURÉE D'AMORTISSEMENT DES DERNIERS TRAVAUX DE LA STATION D'ÉPURATION**

*Délibération n° 09-2010*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**, à l'unanimité :

**D'APPLIQUER** pour une durée de trente ans.

Montant des travaux	100 600.87 € TTC	Articles 281532 / 6811
Subventions	33 754.00 €	Article 139111 / 777
	25 307.10 €	Article 13913 / 777

### **BUDGET PRIMITIF 2010 DU SERVICE ANNEXE D'ASSAINISSEMENT**

*Délibération n° 10-2010*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**CONSIDÉRANT** que le Budget primitif 2010 proposé par Monsieur le Maire correspond aux objectifs du Conseil Municipal.

**CONSIDÉRANT** les propositions du Budget primitif 2010 qui se détaillent ainsi :

Section d'Exploitation	- Dépenses	105 544.67 €
	- Recettes	105 544.67 €
Section d'Investissement	-Dépenses	79 589.78 €
	-Recettes	79 589.78 €

**DÉCIDE**, à l'unanimité :

**D'APPROUVER** le budget primitif 2010.

**DE VOTER** le Budget primitif 2018 en équilibre d'Exploitation de 105 544.67 € et en équilibre d'Investissement de 79 589.78 €.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou les Adjointes à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2009 / M14**

*Délibération n° 11-2010*

Monsieur le Maire donne lecture du Compte Administratif 2009 communal

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**CONSIDÉRANT** les résultats du Compte Administratif 2007 qui se détaillent ainsi :

Section de Fonctionnement	Dépenses	:	411 778.44 €
	Recettes	:	480 892.21 €
	<b>Excédent</b>	:	<b>69 113.77 €</b>
	<i>(Résultat N-1)</i>	:	<i>271 224.74 €</i>
	<b><u>Excédent</u></b>	:	<b><u>340 338.51 €</u></b>

Section d'Investissement	Dépenses	:	334 442.01 €
	Recettes	:	233 292.98 €
	<b>Déficit</b>	:	<b>101 149.03 €</b>
	<i>(Résultat N-1)</i>	:	<i>18 804.32 €</i>
	<b><u>Déficit</u></b>	:	<b><u>119 953.35 €</u></b>

**Excédent global de clôture** :

Restes à réaliser	Dépenses	:	156 270,00 €
	Recettes	:	82 580.00 €

**CONSIDÉRANT** que le compte administratif 2009 est en concordance avec le compte de gestion 2009 de Madame le Percepteur de MAGNY LE HONGRE.

**DÉCIDE**, à l'unanimité :

**D'APPROUVER** le Compte Administratif 2009, l'excédent de clôture sera reporté au Budget primitif 2010.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou les Adjointes à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

**COMPTE DE GESTION 2009 - M14 - PRÉSENTÉ PAR MADAME MICHÈLE CASTERA, PERCEPTEUR DE MAGNY LE HONGRE**

*Délibération n° 12-2010*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**,

**Après** s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2009;

**Après** s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

**Statuant** sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

**Statuant** sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DÉCIDE**, à l'unanimité :

**DE DÉCLARER** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par le receveur, visé et certifié conforme à l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou les Adjointes à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

## **AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009 - M 14**

Délibération n° 13-2010

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**CONSIDÉRANT** le Compte Administratif de l'exercice 2009 approuvé le 14 avril 2010.

**CONSIDÉRANT** l'exactitude des écritures.

**STATUANT** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009.

**CONSTATANT** que le Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 340 338.51 €,

**DÉCIDE**, à l'unanimité :

**D'AFFECTER** le résultat comme suit :

Affectation à l'excédent reporté		
C/002	:	146 695.16 €
Affectation complémentaire en réserves		
C/1068	:	193 643.35 €

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou les Adjointes à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

## **SUBVENTIONS 2010 AUX DIVERSES ASSOCIATIONS**

Délibération n° 14-2010

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**, à l'unanimité :

**DE VERSER**, aux articles 6554, 6281, 6574, 65736 les subventions suivantes:

### **A l'article 6554**

AMIF	56 €
AS MAIRES MEAUX-SUD	100 €
Union des Maires	150 €
A.S.S.A.D.	700 €
Syndicat CES d'Esblly	5 805 €
CAUE	90 €
C.O.R.I.M.A.	16 €
Syndicat téléalarme	120 €
Ru du Rapinet	100 €
ADIL	70 €
DIVERS	300 €

### **A l'article 6574 - Associations de TRILBARBOU**

Club de l'Amitié	500 €
Comité des Fêtes	1 500 €
Tennis Club	400 €
Karaté Zanshin Kan	400 €
A.S.P.E.E.D.	450 €
AFLO	400 €
DIVERS	500 €

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou les Adjointes à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Le club de l'amitié, suite à une demande, a bénéficié d'une augmentation de 50 €.

*Selon les nouvelles dispositions légales, toute association doit posséder un numéro SIRET. En conséquence, il sera adressé à toutes les associations de Trilbardou un courrier leur demandant leur numéro SIRET ainsi qu'un compte rendu d'activité.*

*Un rendez vous avec le Président du Tennis club sera proposé pour demander un accès des habitants de Trilbardou au terrain de Tennis.*

## **DEMANDE DE PARTICIPATION AU FEU D'ARTIFICE DU COMITÉ DES FÊTES**

Délibération n° 15-2010

Coût du feu d'artifice : 1 700 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
1 pour  
3 abstentions  
7 contre

**DÉCIDE** : de ne pas donner suite à la demande de participation au feu d'artifice

## **TAUX D'IMPOSITION 2010**

Délibération n° 16-2010

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**CONSIDÉRANT** l'état de notification des taux d'imposition de 2009 des quatre taxes directes locales (1259Mi).

**DÉCIDE**, à l'unanimité :

**DE NE PAS AUGMENTER** les taux d'imposition pour 2010.

**DE VOTER** les taux suivants :

- TAXE D'HABITATION : **13.01 %**
- TAXE SUR LE FONCIER BÂTI : **23.42 %**
- TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI : **50.95 %**

**D'APPROUVER** le Budget primitif 2010 sans augmentation de la part communale des impôts sur les bases notifiées.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou les Adjointes à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

## **TAXE LOCALE D'ÉQUIPEMENT 2010**

Délibération n° 17-2010

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**, à l'unanimité :

**DE MAINTENIR** le taux de la taxe locale d'équipement à 5 %.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou les Adjointes à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

## **Mr chevalier quitte la séance à 22 h15**

## **BUDGET PRIMITIF 2010 - M 14**

Délibération n° 18-2010

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**CONSIDÉRANT** que le Budget primitif 2010 proposé par Monsieur le Maire correspond aux objectifs du Conseil Municipal.

**CONSIDÉRANT** les propositions du Budget primitif 2010 qui se détaillent ainsi :

Section de Fonctionnement	- Dépenses	641 924.16 €
	- Recettes	641 924.16 €
Section d'Investissement	- Dépenses	505 227.35 €
	- Recettes	505 227.35 €

**DÉCIDE**, à l'unanimité :

**D'APPROUVER** le budget primitif 2010.

**D'APPROUVER** l'attribution des subventions aux associations locales telles qu'elles sont détaillées au budget primitif 2010 (page en annexe).

**D'APPROUVER** les prévisions relatives aux participations pour charges de fonctionnement de certains Établissements Publics de Coopérations Intercommunales, telles qu'elles sont détaillées au budget primitif 2010 (page en annexe).

**DE VOTER** le Budget primitif 2010 en équilibre de Fonctionnement de 641 924.16 € et en équilibre d'Investissement de 505 227.35 € sans augmentation de la part communale des impôts sur les bases notifiées.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou les Adjointes à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

### **CONTRAT ENTRETIEN DES ESPACES VERTS**

*Délibération n° 19-2010*

Suite à l'accident de travail de l'agent communal depuis août 2009, la commune doit faire face à l'entretien de tous les espaces verts (tontes et tailles).

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**, à l'unanimité :

**DE RETENIR** la proposition de la société VERT ET BOIS PAYSAGE pour un montant de 8000 €.

### **ASSISTANCE À LA MISE EN PLACE ET MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS D'UN SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

*Délibération n° 20-2010*

Proposition de contrat SPANC par le PACT Seine et Marne

Le PACT Seine et Marne assiste les communes dans la création d'un SPANC. Il met en place un programme de communication auprès des administrés afin de les motiver et recherche pour eux des solutions financières. Il assure le contrôle de l'existant ainsi que le suivi du bon fonctionnement et de l'entretien.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**, à l'unanimité :

**DE RETENIR** la proposition de contrat SPANC par le PACT Seine et Marne

### **CAPM - APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS**

*Délibérations n° 21-2010 / 22-2010 / 23-2010 / 24-2010*

Objet : Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux - Pôles d'échanges multimodaux : pilotage du comité de pôle gares Meaux et Trilport, gestion et aménagement des gares routières existantes ou à créer

Objet : Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux - Etudes relatives aux structures de Petite Enfance

Objet : Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux - Terrains de grands passages : aménagement et gestion des terrains existants ou à créer

Objet : Approbation de la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux - Compétence Tourisme

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**, à l'unanimité :

**D'APPROUVER** ces quatre modifications des statuts de la CAPM

### **APPROBATION DU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE**

*Délibération n° 25-2010*

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, la commune de Trilbardou a inscrit des chemins ruraux par délibération du 20 juin 2007. Le Conseil Général révisé actuellement ce plan.

La délibération portant sur ce sujet est reportée au prochain conseil municipal par nécessité de compléments d'informations.

### **DIVERS**

Mr le Maire précise que l'appel d'offre concernant le PLU ainsi que celle concernant les sanitaires de l'école seront lancés prochainement.

L'étude pour la sécurité et l'accessibilité de la ruelle des près et la rue de la libération a été soumise à quatre bureaux d'études. Seules trois se sont déplacées.

La séance est levée à 23 h 11